

DECLIÉDANT

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCÉDÉ DE RÉCLAME

REQUERANT	
Prénom, Nom, Raison sociale :	
Adresse :	NPA / Localité :
Téléphone / Natel :	
E-mail :	
Date :	
Signature :	
SI PERSONNE DIFFÉRENTE DE REQUÉRANT AUTO	RISATION À DÉLIVRER À
Prénom, Nom, Raison sociale :	
Adresse :	NPA / Localité :
Téléphone / Natel :	
Date :	
Signature :	
PROPRIÉTAIRE / GÉRANCE DE L'IMMEUBLE	
Prénom, Nom, Raison sociale :	
Adresse :	NPA / Localité :
Date :	
Signature :	
BASE LÉGALE	

Loi cantonale du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et son règlement d'application du 31 janvier 1990.

Le Règlement cantonal d'application prévoit notamment :

Art. 30. La demande d'autorisation est accompagnée :

- a) D'un dessin côté, exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet, indiquant pour chaque façade les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame, ramenée à celle d'un polygone circonscrit de forme simple, qui sera tracé sur le dessin, avec le détail du calcul de la surface du procédé, exprimée en mètre carrés ou en fraction de mètres carré. (...)
- b) D'un plan ou d'une photographie (format 9 x 13 cm au minimum) présentant tout ou partie de l'immeuble ou de l'ouvrage sur lequel le procédé de réclame figure en surcharge. (...)

Art. 33. Emolument:

- 1. Un émolument unique de CHF. 50.-par m² de surface, mais au minimum de CHF. 100.- et au maximum de CHF. 800.- pour les procédés permanents sera perçu.
- 2. Les procédés temporaires font l'objet d'un émolument de Fr. 20.- par m² pour les 6 premiers mois. Audelà de 6 mois, les procédés de réclame sont considérés comme permanents et une nouvelle demande doit être adressée à l'autorité compétente.



REMPLIR UNE FEUILLE PAR PROCÉDÉ DE RÉCLAME.

Une fois remplie cette demande sera retournée au bureau technique communal accompagnée d'un **plan** ou d'un **photomontage côté.**

SITUATION DU PROCÉDÉ DE RÉCLAME						
Adresse (rue, n°)	i	NPA / Localité :				
Emplacement:	☐ façade	□ vitrine	☐ terrain	\square autre		
DURÉE D'AFF	ICHAGE					
☐ Procédé de réclame permanent		☐ Procédé de réclame temporaire (max 6 mois)				
		Date d'ins	stallation :			
		Date d'en	lèvement :			
GENRE DE PR	OCÉDÉ DE RÉCLAME					
Type:	☐ Enseigne suspendue	☐ Enseig	ne en potence			
	☐ Enseigne appliquée	☐ Lettres	détachées			
	☐ Autres (à préciser) :					
Éclairage :	☐ Non lumineux	☐ Lumine	eux	☐ Éclairé (spot/néon)		
DONNÉES TEC	CHNIQUES					
Texte typologiqu	ue :					
Couleurs :						
Matériaux :						
Dimension du procédé de réclame (selon forme géométrique) :						
Largeur :	Hauteur :		Q	ð:		
Hauteur de l'esp	oace libre entre le sol et le ba	as de l'enseigne :				
Dimension de la	façade :					
Largeur :	Hauteur à l	a corniche :	Hauteur a	u faîte :		